Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20231102-4 »

Arrêté UFR Sciences
Licence Physique – Physique-Chimie TE – 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :
Article 1 : Le jury de la licence domaine **« Sciences et Technologie »**, mention « **Physique** », parcours « **Physique-Chimie** » **en télé-enseignement**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 2ème année
Semestre 3, 4 - PHYSIQUE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Suppléant(e) : Micael HARDY Liste des membres : Valérie ROUBAUD, Caroline MOSSÉ **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

LICENCE 3ème année
Semestre 5, 6 - PHYSIQUE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Suppléant(e) : Hakim KAROUI Liste des membres : Sandrine FERRI, Micael HARDY **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Aix*Marseille université
Socialement engagée

JURY DE DIPLOME (DEUG et MENTION)
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Laure SIOZADE Suppléant(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Liste des membres : Micael HARDY, Paul BRÉMOND, Sandrine FERRI, Hakim KAROUI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix Marseille · AMU ·